

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} mars 2017

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. GUERAULT Olivier, M. PLET Olivier, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme FLANEAU Emilie, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etait EXCUSE: /

Mme BAHIER Marie-Laure a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 1^{er} février 2017

Monsieur le Maire demande à ce que 6 points soient ajoutés à l'ordre du jour. Ils sont acceptés à l'unanimité :

- Reprise délibération subvention M. PREVOT Leo
- Facture EDF M. LEBOUTEILLER et Mme BRIERE
- Achat tracteur tondeuse services techniques
- Rénovation de la salle de loisirs : choix du mode de chauffage
- Tarif sortie « Village enchanté » ALSH
- Recrutement d'un agent ALSH vacances d'avril 2017

1. Vote des subventions 2017

1-1 Subventions communales 2017

Monsieur le Maire explique les demandes, les bilans et les budgets prévisionnels de chaque association communale afin de voter les subventions annuelles que nous allons leur attribuer.

Sur proposition de la commission finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes aux associations communales désignées ci-dessous :

A.S.C.C.R.	600 €	Anciens Combattants	200 €
Club de la Détente	1 400 €	Comité des Fêtes	3 000 €
Amicale des Chasseurs	300 €	Gym, Remise en Forme	600 €
Groupement de Chasseurs	40 €	Trait d'Union	100 €

1-2 Subventions extérieures 2017

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations extérieures.

Sur proposition de la commission finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes aux organismes extérieurs désignés ci-dessous:

ADMR Le Horps	1 372 €	Secours catholique	40 €
CACH (Compagnie des Archers)	100 €	Les Motards ont du cœur	40 €
Associations Infirmes moteurs cérébraux	40 €	Les Paralysés de France	40 €
CAUE	68.60 €	Cinéma l'Aiglon	65 €
Gaule Ribayenne	40 €	Les Restos du cœur	40 €
SPA	30 €	FGDON	127.77 €
Téléproton	40 €	FGDON Le RIBAY	40 €
UDAF de la Mayenne	30 €	Pompiers de Lassay	40 €
La Prévention Routière	30 €	Banque alimentaire ASI	93 €

1-3 Attribution subvention facteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DEROUET, le facteur de la commune, remet en fin d'année un calendrier à la Mairie de Charchigné. La commission des finances propose de verser 40 € au facteur afin de le récompenser des services qu'il rend tout au long de l'année à la Mairie de Charchigné.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✚ De verser une subvention de fonctionnement de 40 € à Monsieur Bruno DEROUET, facteur.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

2. Approbation des comptes de gestion 2016 de la commune : Service général de la commune, eau-assainissement, Lotissement du Vallon doré

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs, M. JUDON Denis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et Mme KAGHAZKANANY Sylvie pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} février 2017, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

🚩 DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016, par les Receveurs, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3. Approbation des comptes administratifs 2016 de la commune: Service général de la commune, eau-assainissement, Lotissement du Vallon doré.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016, dressés par Monsieur JEUSSE Loïc, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2016,
- Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2016,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	BUDGET COMMUNE	EAU ASSAI- NISSEMENT	LOT LE VALLON DORE	BUDGETS CUMULES
<u>Section Investissement</u>				
Dépenses	260 818.06	26 162.82	56 173.91	343 154.79
Recettes	305 632.12	29 102.76	56 173.91	390 908.79
Résultat exercice	44 814.06	2 939.94	0	47 754.00
+/- report résultat N-1	- 82 923.62	52 913.09	0	- 30 010.53
Résultat final au 31/12/N	- 38 109.56	55 853.03	0	17 743.47
Restes à réaliser	- 138 000,00	- 10 000,00	0	- 148 000
Résultats Cumulés	- 176 109.56	45 853.03	0	- 130 256 .53
<u>Section Fonctionnement</u>				
Dépenses	727 082.83	192 583.48	56 173.91	975 840.22
Recettes	877 121.36	246 039.72	56 173.91	1 179 334.99
Résultat Exercice	150 038.53	53 456.24	0	203 494.77
+/- report résultat N-1	644 986,39	245 127.62	0	890 114.01
Part affectée à l'Invest.	- 153 923.62	0	0	- 153 923.62
Résultat final au 31/12/N	641 101.30	298 583.86	0	936 685.16
<u>BALANCE GLOBALE</u>				
Total dépenses cumulées	987 900.89	218 746.30	112 346.00	1 318 993.19
Total recettes cumulées	1 182 753.48	275 142.48	112 346.00	1 570 241.96
Résultat Exercice	194 852.59	56 396.18	0	251 248.77
+/- report résultats cumulés N-1 +R à R	270 139.15	288 040.71	0	558 179.86
RESULTAT FINAL	464 991.74	344 436.89	0	809 428.63

2°. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que présentés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs 2016 du service général de la Commune, du service d'eau et assainissement, du lotissement le Vallon Doré

Monsieur JEUSSE Loïc est invité à revenir en salle du conseil.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2016

4-1 Affectation du résultat du service général.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 641 101.30 euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement 176 709.56 euros

- Excédent de la section de fonctionnement : 641 101.30 euros

• **AFFECTATION AU COMPTE 1068 :** 176 709.56 €

• **REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002** 464 991.74 €

4-2 Affectation du résultat du service d'eau

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 298 583.86 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement : 0 euros

- Excédent de la section de fonctionnement : 298 583.86 euros

• **AFFECTATION AU COMPTE 1068** 0.00 €

• **REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002** 298 583.86 €

4-3 Affectation du résultat du lotissement du vallon doré

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 0.00 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement :	0.00 euros
- Excédent de la section de fonctionnement :	0.00 euros
• AFFECTATION AU COMPTE 1068 :	0.00 €
• REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002	0.00 €

5. Conseil Départemental de la Mayenne : fonds de solidarité eau 2017

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier reçu comme chaque année du Conseil Départemental (Direction de la solidarité enfance famille et insertion) concernant la contribution à la prise en charge des factures d'eau dans le cadre de la charte solidarité eau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- ✚ D'adhérer à la charte solidarité eau pour l'année 2017 par participation financière à raison de 0,2049 € par abonné
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le coupon réponse d'adhésion

6. Déclaration d'intention d'aliéner 3 rue des pas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître LEONI VAZEILLE, notaire au HORPS, une déclaration d'intention d'aliéner pour l'immeuble situé section B numéro 301 au 3 rue des pas ainsi que pour la parcelle cadastrée ZC 151.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente entre les conjoints M. LEPELLERIN/ Mme GARNACHE et la SCI JVR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De ne pas préempter sur les parcelles susvisées et cadastrées B 301 et ZC 151
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître LEONI VAZEILLE)

7. Renforcement eau potable secteurs La Haie/ La Fortinière/ Le Chef du Bois/ les Echets/ La Chalonge : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire indique qu'une consultation des entreprises s'est déroulée du 12 janvier au 17 février 2017 concernant la recherche d'une entreprise dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable qui seront réalisés aux lieux dits La Haie/ La Fortinière/ Le Chef du Bois / les Echets et la Chalonge.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres fourni par le cabinet M.Eau conseil en charge de la maîtrise d'œuvre. Onze entreprises ont présenté une offre.

Leurs propositions ont été évaluées selon deux critères à savoir : le prix pour 45% et la valeur technique pour 55%.

Suite à cette analyse réalisée par le cabinet M.Eau conseil, la société CANA OUEST apparait comme la mieux disante au regard des critères prédéfinis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, sur proposition du cabinet M.Eau conseil, décide :

- ✚ De choisir l'entreprise CANA OUEST pour la réalisation des travaux d'eau potable aux lieux dits susvisés pour un montant global HT de 167 000 €
- ✚ De charger M. le Maire de réaliser les démarches correspondantes

8. Choix cabinet pour réaliser des esquisses pour l'extension du lotissement du vallon doré

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal il avait été décidé de consulter les cabinets d'étude pour la réalisation d'esquisses dans le cadre du projet d'extension du lotissement du vallon doré.

Monsieur le Maire présente les trois propositions reçues en Mairie :

- Kaligeo : 960 € HT
- SARL ZUBER : 800 € HT
- TECAM : 5 550 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De choisir la SARL ZUBER pour la réalisation d'esquisses afin d'étudier le projet d'extension du lotissement du vallon doré.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

9. Free : demande d'installation d'antenne

Monsieur SOULARD, le 4^{ème} adjoint, rend compte du rendez vous avec la société FREE début février qu'il a eu avec cette société en présence de M. le Maire.

La société spécialisée dans la téléphonie a souhaité rencontrer les représentants de la commune afin de discuter de la possible installation d'une antenne sur le territoire de CHARCHIGNE. Cette installation permettrait aux clients de FREE de disposer d'un meilleur réseau de téléphonie mobile. L'emplacement proposé et accepté par la société FREE est le château d'eau communal situé bois des Rillières aujourd'hui inutilisé. La convention signée entre FREE et la Mairie de CHARCHIGNE pourrait s'étendre sur douze années et la redevance forfaitaire annuelle s'élèverait à 3 000 €.

Messieurs SOULARD et JEUSSE laissent aux conseillers le temps de la réflexion à ce sujet et celui ci sera placé à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour une prise de décision.

10. Compte rendu des commissions

Commission affaires rurales et agricoles

M. BUSSON, responsable de la commission, indique que la commission se réunira le mardi 14 mars afin de poursuivre l'état des lieux des chemins ruraux et pédestres.

Commission affaires scolaires

Après avoir évoqué la problématique de la fixation du prix des sorties organisées par le centre de loisirs, il est décidé que la commission se réunisse afin d'étudier ce dossier et puisse définir un budget global annuel alloué au service.

Le prix des sorties sera quant à lui défini en fonction du coût de cette dernière et fixé par délibération en amont.

Commission cimetière

M. SALLARD, le responsable de la commission cimetière, rappelle que l'espace destiné à mettre les urnes des défunts incinérés ne comporte plus qu'un seul carré de 4 cavurnes : il est donc nécessaire de songer à un agrandissement de celui-ci. M. SALLARD présente deux devis : l'un pour un carré supplémentaire pour un montant de 1 006.56 € HT et un second devis pour 5 carrés supplémentaires (1 du côté gauche puis 4 du côté droit de la chapelle) s'élevant à 5 032.80 € HT (s'ajoutera à celui-ci 2 361.20 € de terrassement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser un agrandissement d'un carré uniquement pour un montant de 1 006.56 € HT. L'espace cinéraire comportera donc 8 emplacements de cavurnes disponibles.

Commission logements

Monsieur SOULARD, le responsable suppléant de la commission logement, rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été décidé la modification de trois salles de bain avec dépôt de l'ancienne baignoire et l'installation d'une cabine de douche. Il est évoqué l'option de réaliser une douche à l'italienne au sein de ces logements néanmoins le coût élevé de la prestation (entre 2300 et 2800 € par logement) oblige le conseil municipal à abandonner cette possibilité. M. SOULARD indique également qu'il est nécessaire de changer la baignoire au 6 rue du parc, celle-ci étant vétuste et fissurée. Le devis proposé pour l'ensemble de ces travaux s'élève à 6 574 € (changement de 3 cabines de douche et d'une baignoire). Le Conseil valide ce devis de l'entreprise Douillet.

Salle de loisirs

Mme BOUSSELET, l'élue référente pour la salle de loisirs, indique que divers achats ont été effectués pour un montant de 160 € (ramequins, petit matériel...).

Il faudra également prévoir de renouveler le stock de tables (X12) et de chaises (X30).

Il est décidé l'achat d'une borne canine recueillant les déjections des chiens. Elle sera installée aux abords du bâtiment communal afin d'éviter la présence de ces dernières sur les pelouses et espaces verts de la salle. (Coût : 200€)

11. Reprise délibération subvention classe de mer : M. PREVOT Léo

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que ces derniers ont délibéré lors du conseil municipal du 1er février 2017 de l'octroi d'une subvention en faveur M. PREVOT Léo pour l'aide au financement d'une classe de mer.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de reprendre la délibération en indiquant un versement direct de la subvention à l'école Pierre et Marie Curie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ✚ De verser une participation financière de 100 € à l'école Pierre et Marie Curie en tant qu'aide au financement de la classe mer à laquelle M. PREVOT Léo participera en juin 2017
- ✚ De préciser que cette aide est accordée car la commune de Charchigné n'est pas en mesure de proposer de classe CLIS à cet élève
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches correspondantes

12. Facture EDF M. LEBOUTEILLER et Mme BRIERE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que M. LEBOUTEILLER et Mme BRIERE ont occupé le logement sis 6 rue du parc pendant une période de 5 mois. Pour l'occupation de ce logement, les formalités de relevés de compteurs auprès du fournisseur d'énergie n'ont pas été effectuées. De ce fait, M. le Maire indique qu'il convient d'effectuer une facture de régularisation à l'attention de M. LEBOUTEILLER et Mme BRIERE et qu'une délibération est nécessaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ✚ De facturer à M. LEBOUTEILLER et Mme BRIERE une régularisation de leur abonnement et consommations électriques pour un montant de 1 399.54 €.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes.

13. Achat tracteur tondeuse services techniques

Monsieur SOULARD Alain présente deux devis concernant l'achat d'un tracteur tondeuse pour les services techniques de la Mairie. Cet achat est motivé par le retrait du SIVOM de LASSAY LES CHATEAUX de la commune de Charchigné. Le conseil municipal souhaite s'équiper d'un matériel adapté pour reprendre les tâches auparavant confiées au syndicat notamment la tonte du terrain de football et des espaces verts importants. Monsieur SOULARD présente les caractéristiques de chaque tracteur et leur prix :

- tracteur JOHN DEERE de l'entreprise POIRIER LETEMPLIER : 16 896 € HT
- tracteur ISEKI de l'entreprise LESIEUR : 16 300 € E HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ✚ De valider le devis de l'entreprise POIRIER LETEMPLIER pour l'achat d'un tracteur tondeuse JOHN DEERE pour un montant HT de 16 896 €.
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches correspondantes

14. Rénovation de la salle de loisirs : choix du mode de chauffage et lancement de la consultation

M. SOULARD Alain, le responsable de la commission Affaires Urbaines, indique que le dossier de la rénovation de la salle de loisirs progresse et qu'il est à présent temps pour le conseil municipal de se positionner sur le choix du mode de chauffage et sur le lancement de la consultation des entreprises.

Concernant le mode de chauffage, après plusieurs visites au sein de bâtiments de communes mayennaises, le choix s'oriente vers une pompe à chaleur afin d'améliorer de façon significative la performance énergétique (entre 62 et 72% selon le type choisi).

Il existe donc deux types de pompes à chaleur : air/ air et air/eau. M. SOULARD donne un descriptif

du mode de fonctionnement, de l'efficacité énergétique, du coût ainsi que des avantages et inconvénients de chacune d'entre elles.

Il précise qu'il a été décidé de mettre en place une VMC double flux.

En ce qui concerne la consultation des entreprises pour ce dossier, il est suggéré d'analyser les offres des candidats selon trois critères : la valeur technique (50%), le prix (45%) ainsi que le délai (5%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De choisir une pompe à chaleur air/ air pour le mode de chauffage de la salle de loisirs
- ✚ De préciser que la modification du mode de chauffage entraîne une modification du montant estimatif des travaux passant de 225 000 € à 260 000 € HT.
- ✚ D'autoriser M. le Maire à lancer une consultation des entreprises pour les travaux susvisés.
- ✚ De charger M. le Maire de réaliser les démarches correspondantes

15. Tarif sortie « Village enchanté » ALSH

Mme MARTEL Sylvie indique au conseil municipal que le centre de loisirs communal projette une sortie au parc « village enchanté » de BELLEFONTAINE dans le département de la Manche pendant les vacances d'avril.

Madame MARTEL présente le budget prévisionnel de cette sortie et un débat s'engage sur son financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ✚ De fixer à 15 € par enfant le montant de la sortie « village enchanté » organisée par le centre de loisirs en avril 2017

16. Ressources Humaines : recrutement d'un agent pour les vacances d'avril 2017 au centre de loisirs

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme MARTEL responsable de la commission scolaire et jeunesse, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De créer un emploi accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, d'animateur à l'Accueil de Loisirs, du 6 avril au 21 avril 2017 à raison de 35h hebdomadaires
- ✚ D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales , chapitre 012.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

17. Questions diverses

a) Facture d'eau M. LECOQ

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal de décembre il avait été question d'une facture d'eau en attente pour la EARL de L'Albizia suite à un compteur d'eau défectueux. Il avait été proposé d'appliquer une moyenne des relevés de compteurs des cinq dernières années aux administrés concernés pour la facture d'eau de 2016. M. le Maire indique que M et Mme LECOQ sont d'accord avec cette proposition de la Mairie : la facture sera envoyée prochainement.

b) Information PLUI- recensement des zones humides

M. BUSSON Roger informe que dans le cadre de l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) un recensement des zones humides s'effectuera sur le territoire de la commune de Charchigné. Les techniciens de la société Aquascope missionnés par Mayenne Communauté interviendront à Charchigné les 20, 21, 24 et 25 avril 2017.

La restitution de cette étude sera effectuée en juillet 2017 et un rapport avec les conclusions de ce recensement sera consultable en Mairie.

c) Coupure d'eau du 15 mars 2017

En raison du changement du compteur d'eau général de la commune par la société Véolia, la fourniture en eau potable sera interrompue le **mercredi 15 mars de 13h30 à 17h**. Il est donc conseillé aux administrés de prendre ses dispositions.

d) Collectes pneus usagés

Deux collectes des pneus usagés à destination des exploitants agricoles sont organisées aux dates suivantes :

- les 2 et 3 mai 2017 à la CAM de LASSAY LES CHATEUX
- les 4 et 5 mai 2017 à la Déchetterie de PARIGNE SUR BRAYE

L'inscription auprès de la Chambre d'agriculture est obligatoire au 02.43.67.38.35

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 12 avril 2017

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE